

Compte rendu du
Conseil des Études et
de la Vie Universitaire
du Jeudi 5 Décembre 1996

Les décisions

- Approbation du compte-rendu du 24 octobre 1996.
- Demandes d'habilitation de la licence et de la maîtrise STAPS, du DESS Génie des Procédés des Matériaux Inorganiques de Haute Technologie, de l'IUP Management et Gestion des Entreprises.
- Convention SMENO-MNEF.
- Frais d'inscription pédagogique de l'EIGIP.
- Frais de dossier de la FDEG.

Demandes d'habilitation

Monsieur Petit présente les demandes d'habilitation au titre de la rentrée 1997 :

- Licence STAPS et maîtrise STAPS (rentrée 1998),
- DESS Génie des Procédés des Matériaux Inorganiques de Haute Technologie,
- IUP Management et Gestion des Entreprises.

Monsieur Petit rappelle que ces formations étaient programmées dans le projet d'établissement 1994-1997.

. Licence et Maîtrise STAPS

Monsieur Petit donne la parole à Monsieur Pilette.

Monsieur Pilette présente la licence STAPS comme la suite logique du DEUG ouvert à la rentrée 1995.

Monsieur Pilette considère que l'UVHC dispose de l'équipe pédagogique et des moyens matériels permettant l'ouverture de la licence à la rentrée 1997.

Monsieur Pilette donne la parole à Madame Coasne qui a préparé le projet pédagogique de la licence et de la maîtrise STAPS.

Le programme pédagogique de la licence est organisée autour :

- d'un tronc commun composé de 4 modules qui constituent un approfondissement des enseignements de DEUG,
- de trois mentions comportant chacune 3 modules.

Chaque mention correspond à des secteurs professionnels spécifiques :

- la mention "Éducation et Motricité" conduit théoriquement aux métiers de l'enseignement. Depuis que les CREPS se sont reconvertis dans la préparation aux Brevet d'État d'Éducateur Sportif, les UFR Sport ont en effet vocation à former les futurs enseignants en Éducation Physique et Sportive,

- la mention "Entraînement et Performance" débouche sur une spécialisation sur le terrain dans des métiers s'intégrant dans la biomécanique du mouvement ou dans le secteur de la haute performance,
- la mention "Management" à vocation à former des responsables d'installations sportives et des gestionnaires de magasins de sport.

Madame Coasne précise que les débouchés vers l'enseignement restent à l'heure actuelle les plus demandés et les plus probants en terme d'insertion.

Monsieur Loquet se déclare particulièrement sensibilisé au problème des débouchés qui va se révéler crucial du fait de l'augmentation massive du nombre d'étudiants en STAPS.

Monsieur Pilette lui répond que la diversification des enseignements et le développement ou l'émergence de nouveaux métiers doivent être des vecteurs de meilleure insertion.

Madame Coasne conclut sur ce point en précisant que les filières régionales STAPS sont localisées à Ronchin, Liévin et Calais.

Monsieur Petit soumet le projet au vote des conseillers qui l'approuvent à l'unanimité.

. DESS Génie des Procédés des Matériaux Inorganiques de Haute Technologie

Monsieur Petit donne la parole à Madame Leriche.

Madame Leriche débute son intervention en précisant que la MST Matériaux Nouveaux existe à Maubeuge depuis 1990. 75% des étudiants de cette MST poursuivent leurs études jusqu'à Bac +5. L'idée est de récupérer ces étudiants en leur offrant la possibilité de s'inscrire en 3ème cycle à l'UVHC.

Le but du DESS est de former des cadres de niveau ingénieur, spécialistes des matériaux, capables de maîtriser un produit de sa conception à son utilisation.

Madame Leriche précise que les diplômés trouveront des débouchés essentiellement dans des entreprises régionales dans les secteurs suivants :

- métallurgie,
- transport,
- électronique,
- électrotechnique,
- mécanique,
- énergétique,
- céramiques traditionnelles et techniques,
- réfractaires,
- verres,
- biomatériaux.

Au niveau du recrutement, le DESS s'adresse à des diplômés de maîtrise, d'IUP, de MST et d'écoles d'ingénieurs à formation dominante Matériaux.

Monsieur Waxin s'interroge sur l'articulation entre le DESS et la 5ème année de l'ENSI, option matériaux.

Madame Leriche considère que les ingénieurs de l'ENSI peuvent intégrer un DESS axé vers l'élaboration des matériaux.

Monsieur Thomas estime que peu d'ingénieurs poursuivent en DESS faute d'y trouver une "valeur ajoutée".

Madame Leriche répond que la double formation ingénieurs-DESS offre la possibilité d'élargir les débouchés.

Monsieur Thomas considère que la filière matériaux offre peu de débouchés et qu'elle est très évolutive (on monte des formations qui correspondent à un besoin ponctuel). De plus, d'après Monsieur Thomas, le DESS n'est plus aujourd'hui une source de garantie en terme d'insertion.

Madame Leriche conclut sur ce point en estimant que l'insertion est meilleure à Bac +5 qu'à Bac +4.

Monsieur Petit soumet le projet au vote des conseillers qui l'approuvent à l'unanimité.

IUP Management et Gestion des Entreprises

Monsieur Petit donne la parole à Monsieur Desmulières.

Monsieur Desmulières introduit sa présentation en remontant à l'origine du projet. En 1991, l'association Université-Entreprise et la CGPME (Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises) ont conclu un protocole d'accord au terme duquel l'UVHC s'engageait à former des adjoints de direction de PME-PMI.

Le contenu pédagogique de la formation s'articule autour de 7 pôles représentant un volume horaire de 2.200 heures d'enseignement pour les trois années :

- Communication, culture, recherche de l'information,
- Gestion comptable et financière,
- Environnement économique et juridique,
- Gestion commerciale,
- Management et stratégie de l'entreprise,
- Langages, outils, méthodes,
- Management des ressources humaines.

Monsieur Desmulières précise qu'un effort particulier sera axé sur l'enseignement des langues.

Au niveau des débouchés, Monsieur Desmulières insiste sur le caractère très professionnalisé de la formation. Une place importante sera accordée aux stages (5 mois répartis sur les trois années). Dans la même perspective, un projet d'une durée de trois mois (sur les 2 premières années) sera réalisé en entreprise.

Le recrutement en 1ère année est ouvert aux étudiants ayant validé une 1ère année de DEUG. En formation permanente, la 1ère année sera ouverte aux candidats titulaires du Bac et de 5 années d'expérience professionnelle.

Madame Duvivier s'interroge sur l'articulation entre l'IUP et le 2ème cycle d'économie-gestion.

Monsieur Desmulières répond que l'IUP présente un caractère beaucoup plus professionnalisé et qu'il propose une forme d'alternance, une journée par semaine étant consacrée les deux premières années à la réalisation du projet en entreprise.

Monsieur Petit constate que les bases de recrutement sont très larges.

Monsieur Desmulières précise que la CGPME ne donne son accord que pour un IUP par région. A terme, Monsieur Desmulières envisage de créer un réseau avec les autres IUP français afin de promouvoir cette formation au niveau national.

Monsieur Thomas questionne Monsieur Desmulières sur les résultats de ces formations en terme d'insertion.

Monsieur Desmulières répond, qu'à ce jour, l'IUP de Lyon a sorti une promotion de 25 étudiants pratiquement tous placés sur le marché du travail.

Monsieur Waxin s'interroge sur la cohabitation entre l'IUP et les DUT existants s'inscrivant dans le même type de formation.

Monsieur Desmulliers précise que les représentants des IUT TC et GEA ont été contactés et que l'engagement moral a été pris de ne pas concurrencer ou "vider" les IUT.

Madame Camion souligne que la collaboration entre l'IUP et l'IUT reposera sur les "infrastructures" intellectuelles et non sur les infrastructures matérielles.

Monsieur Petit soumet le projet au vote des conseillers qui l'approuvent à l'unanimité.

Monsieur Petit conclut sur les demandes d'habilitations en constatant qu'elles présentent toutes trois une forte dominante professionnelle. En cela, elles s'inscrivent dans les objectifs de professionnalisation et d'insertion des formations de l'UVHC.

Vie de l'étudiant

Monsieur Petit donne la parole à Monsieur Loquet qui présente le compte rendu de la commission Vie de l'Étudiant. Cette commission a réuni une cinquantaine d'étudiants sur l'ensemble des aspects concernant la vie de l'étudiant.

. L'information

Monsieur Loquet souligne que les problèmes d'information et de communication ont été un point sensible de la réunion.

Monsieur Loquet a constaté que les brochures diffusées par l'UVHC (SUAOIP, "Université Nouvelle") étaient peu connues des étudiants.

Monsieur Loquet remet en cause un affichage anarchique, une absence de réglementation dans ce domaine et le manque de réflexe d'information chez les étudiants.

Afin de pallier ces difficultés, Monsieur Loquet propose d'équiper chaque composante d'un espace affichage placé sous la responsabilité des Attachés. Dans le même ordre d'idée, Monsieur Loquet suggère que des enseignants soient désignés pour présenter en début d'année le fonctionnement de l'UVHC.

. La santé

En matière de santé, Monsieur Loquet met en évidence le manque de moyens humains et matériels.

. La sécurité, l'ambiance au sein de l'UVHC

Monsieur Loquet constate que les questions de sécurité sont au coeur des préoccupations étudiantes. Pour y remédier, Monsieur Loquet présente son projet d'agents d'ambiance chargés de sécuriser les étudiants et d'améliorer la convivialité sur le campus.

. Les transports

Partant du constat que les étudiants ne peuvent plus se déplacer après 20 heures, Monsieur Loquet incite les conseillers à proposer des solutions qui seront examinées lors du prochain CEVU.

. Le sport

Monsieur Loquet réaffirme la nécessité de réserver le jeudi après-midi à la pratique d'activités sportives.

Monsieur Loquet conclut son exposé en sollicitant les conseillers afin qu'ils apportent des solutions aux problèmes soulevés. Monsieur Loquet s'engage à assurer la mise en oeuvre et le suivi des propositions qui émergeront.

Monsieur Dussart intervient pour souligner que l'information est diffusée mais mal reçue. Monsieur Dussart préconise le renforcement de l'accueil et de l'éducation civique de l'étudiant.

Monsieur Loquet considère qu'il appartient aux enseignants de développer le sens civique des étudiants et leur conscience d'appartenir à une même collectivité. L'information peut, quant à elle, être renforcée dans le cadre du tutorat d'accueil.

Convention SMENO-MNEF

Monsieur Petit présente cette convention comme un code de bonne conduite définissant un certain nombre de règles à respecter par les représentants de ces mutuelles.

Monsieur Waxin met l'accent sur des pratiques commerciales agressives qui désorientent parents et étudiants au moment des inscriptions.

Monsieur Déprez s'interroge sur la possibilité juridique de limiter l'application de cette convention à deux mutuelles.

Monsieur Loquet répond que cette possibilité est ouverte par le fait que ces deux mutuelles sont agréées par la Sécurité Sociale, ce qui explique leur situation de quasi-monopole sur les campus universitaires.

Monsieur Petit soumet le projet de convention au vote des conseillers qui l'approuvent à l'unanimité.

Frais d'inscription et de dossier

. Frais d'inscription pédagogique à l'EIGIP

Monsieur Le Directeur de l'EIGIP a calculé que les frais de dossiers d'inscription représente pour l'École un coût réel de 780 francs par étudiant. Partant de ce constat, Monsieur Soenen propose de porter les frais de dossiers de 250 francs à 300 francs.

Monsieur Waxin considère que ce n'est pas aux étudiants de financer les campagnes de publicité et de promotion des écoles.

Monsieur Petit précise que cette demande sera examinée en Commission des Finances et en Conseil d'Administration.

Monsieur Petit soumet le projet d'augmentation des frais d'inscription de l'EIGIP aux conseillers qui l'approuvent selon la décomposition des votes suivante :

- 10 voix pour,
- 3 voix contre,
- 1 abstention.

. Frais de dossier à la FDEG

Le Conseil de la FDEG a voté les décisions :

- Alignement des frais de dossier des DESS "Audit" et "Développement local et économie solidaire" sur les autres DESS existants, soit 150 francs,
- Augmentation des frais pédagogiques de 210 francs à 230 francs,

Monsieur Déprez justifie cette dernière demande par l'augmentation des coûts de reprographie.

Monsieur Petit soumet le projet d'augmentation des frais de dossier de la FDEG aux conseillers qui l'approuvent à l'unanimité.

Contrat quadriennal : Bilan et Projets

Monsieur Petit renvoie tout d'abord les conseillers à l'examen du compte-rendu de la commission Pédagogie et Prospective qui leur a été diffusé.

. Le tutorat

Monsieur Petit commente une circulaire de Monsieur Bayrou relative aux projets de tutorat. Monsieur Petit précise qu'une enveloppe de 100 MF a été affectée au tutorat avec comme contrainte pour l'UVHC de remonter rapidement des projets au Ministère.

Après cette introduction, Monsieur Petit fait le point sur les projets de tutorat menés à l'UVHC.

Monsieur Petit constate que le tutorat s'est généralisé à l'ensemble de l'Université. La FLLASH et la FDEG ont remonté des projets.

Au niveau du contenu, Monsieur Petit souligne une nouveauté, l'introduction à la FLLASH et à l'ISTV d'un tutorat d'accompagnement aux outils documentaires proposés par la Bibliothèque Universitaire.

Monsieur Petit conclut sur ce point en précisant que la demande de l'UVHC s'élève pour 1996/1997 à 912.000 francs.

. Autres projets

La commission Pédagogie et Prospective a examiné divers thèmes :

- en matière d'orientation, l'ISTV a initié une action expérimentale sur les prérequis sous forme d'un QCM soumis aux étudiants de première année en sciences. Les résultats seront connus après les Vacances de Noël,
- en matière d'insertion professionnelle, Monsieur Nongaillard a présenté des projets d'aide à l'insertion professionnelle de l'étudiant,
- Monsieur Petit rappelle aux conseillers que le projet de semestrialisation des premiers cycles fait partie du calendrier court de Monsieur Bayrou et qu'il pourrait entrer en vigueur dès la rentrée prochaine.

Monsieur Petit conclut son intervention en informant les conseillers qu'ils auront à se prononcer sur l'ensemble de ces projets à l'occasion de prochains CEVU.

Monsieur Petit lève la séance à 16 h 15.

Étaient présents :

Personnalités Extérieures : Mme Steers (représentant Mme Bressan),
Collège A : MM. Defrenne, Thomas D.G.,
Collège B : MM. Déprez, Petit, Waxin,
Collège AITOSS : MM. Balenghien, Rufin,
Collège Usagers : MM. Arnould, Costa,
Membres de droit : M. Mennecier,
Membres Invités : Mme Duvivier, Mlle Steiner, MM. Canonne, Dussart,
Pilette,
Excusés : Mme Cromlin, MM. Barbieux, Level, Vaillant,
Ont donnés pouvoir : M. Goutin à M. Waxin (à partir de 16H),
Mme Bressan à Mme Steers,
M. Santens à M. Goutin,
Mlle Lecutier à M. Costa,
MM. Nicaise et Horling à M. Thomas,
Mlle Juhen à M. Petit.